

Proposition de l'ANPVA pour la création d'un périmètre naturel protégé des rives de L'Aire.

Historique

L'association ANPVA a soutenu dès 2013 l'ASC Association pour la sauvegarde de Confignon et environs, pour établir un plan de site du Vallon de l'Aire, ceci en intervenant, entre autres, en 2014, par une pétition en faveur du plan de site auprès du conseil administratif et du conseil municipal d'Onex. En 2015, par la motion M1291 le Conseil municipal acceptait à l'unanimité cette protection du Vallon de l'Aire. Le conseil administratif suivait en faisant une réponse positive le 19 juillet 2016.

Tout l'historique fort bien documenté de la Sauvegarde du Vallon de l'Aire et de ses environs figure sur le site Internet de l'ASC. Il démontre la volonté de toutes les communes jouxtant l'Aire soit les communes de Perly-Certoux, Bernex, Confignon, Onex, Plan-les-Ouates et Lancy de protéger cette magnifique rivière, volonté confirmée par une lettre commune adressée en date du 23 mai 2016 au service cantonal des Monuments et des sites.

L'objectif de notre association, comme celui de l'ensemble des associations partenaires, est de préserver la rivière et son environnement direct. Un objectif partagé en 1936 déjà par Maurice Blanchet, puis dès 1973 par son épouse Jeanne Blanchet, fondatrice de l'Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents (APAA) puis de l'ASC.

Dès 1996, le Conseiller d'Etat Robert Cramer, responsable du Département du territoire, mettait en place, comme le suggérait Maurice Blanchet, un plan ambitieux de renaturation de l'Aire, de la frontière au Pont-du-Centenaire. Ceci s'est traduit dès 2003 par un concours, puis sur le terrain, par les travaux de renaturation entrepris par étapes entre le Pont-du-Centenaire et les tennis de Certoux. Dès 2021, une dernière étape devrait permettre de renaturer la rivière jusqu'à la frontière française. Les associations souhaitent vivement être sollicitées lors de la mise en place de cette future réalisation.

Cette magnifique renaturation de l'Aire a fait l'objet en 2019 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, sachons poursuivre dans ce sens.

Début 2020, tout est ralenti voire bloqué entre les différentes instances cantonales et communales appelées à établir le plan de site demandé par nos associations. En effet, il semblerait que l'Etat n'estime pas nécessaire de préserver davantage le Vallon de l'Aire car il serait suffisamment protégé par les différentes lois et règlements qui régissent cet endroit.

L'ANPVA pense au contraire que la protection de ce vallon n'est pas suffisante et que cette renaturation, à l'usage, se détériore en terme de biodiversité de par son succès populaire et de facto, par toutes les incivilités de certains promeneurs, par exemple, avec des chiens en liberté poursuivant les oiseaux nichant dans les méandres.

Si le plan de site sur le périmètre proposé par les associations à titre indicatif et principalement localisé entre le Pont-du-Centenaire et Lully, s'avère difficile à mettre en place, **l'ANPVA propose de créer un « périmètre protégé »** englobant cette fois, l'ensemble de la rivière de l'Aire, de la frontière française jusqu'à Pont-Rouge, à l'exemple de la zone protégée des rives de la Versoix, qui englobe un large périmètre de la rivière allant de la frontière française jusqu'au Lac Léman, selon la loi sur la protection générale et l'aménagement des rives de la Versoix, du 5 décembre 2003. Les protections des rives de l'Arve, du Rhône ou de l'Allondon en sont d'autres exemples. Cette volonté de protection devient plus pertinente et urgente aussi par rapport à la qualité de l'eau face aux graves pollutions de l'eau de

L'Aire, comme cela c'est passé accidentellement au mois de mai 2020 ou de façon permanente avec certaine productions agricoles. Il en va de même pour la quantité de l'eau qui est pompée en amont et réduit fortement la quantité de l'eau et freine son oxygénation naturelle.

Cette proposition a été transmise le 8 janvier 2020 au Conseiller d'Etat, Antonio Hodgers, responsable du Département du Territoire en espérant que cette proposition de sauvegarde protège également de manière efficace toute la portion de la vallée de l'Aire située sur les communes d'Onex et de Lancy.

Ce courrier a eu une réponse favorable en date du 20 février 2020 en soulignant la volonté de Monsieur le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, d'associer les représentants associatifs locaux, que nous sommes, à la démarche de projet menée par le service de la biodiversité.

Fort de cette ouverture que nous saluons, aujourd'hui et après avoir également consulté sur ce projet les candidates et candidats aux dernières élections en 2020 des communes concernées, il se dégage qu'un grand nombre sont très favorable à notre proposition.

Proposition de l'ANPVA pour la création d'un périmètre Naturel protégé des rives de L'Aire

L'ANPVA toujours dans un esprit constructif et initiatrice de propositions a pris la liberté d'établir la concrétisation de ses réflexions sur l'ensemble des rives de l'Aire, ceci sous la forme d'une carte de projet. Ce document n'a pas la prétention d'être un travail abouti pleinement comme le serait le résultat d'un mandat donné par l'Etat à un groupement de mandataires qualifiés en aménagement. Mais il a la qualité de poser tous les enjeux environnementaux du devenir de notre rivière l'Aire.

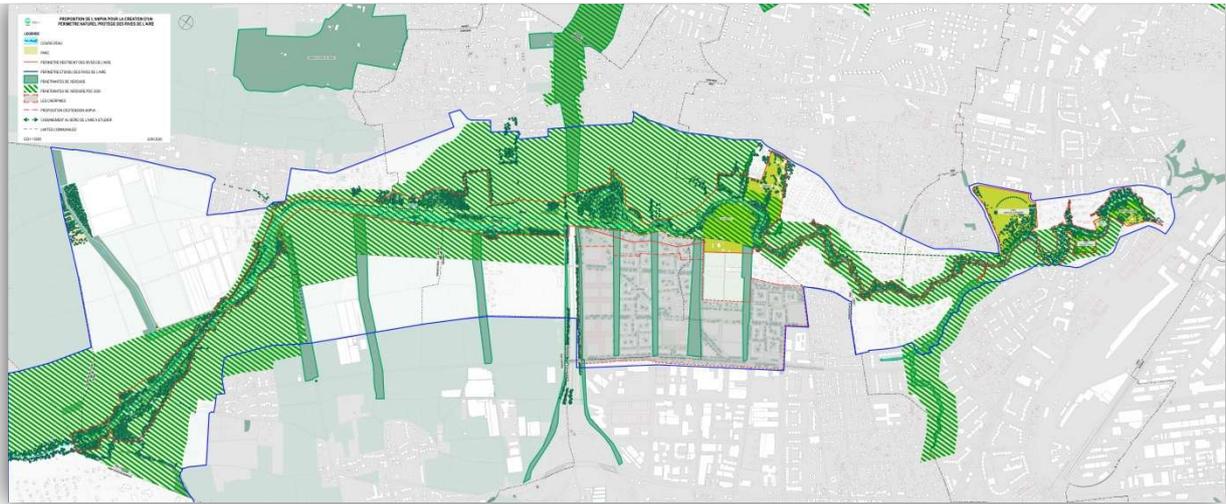
Cette proposition a été transmise le 18 juin 2020 au Département du Territoire à l'intention de Monsieur le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers et aux Conseils administratifs des six communes riveraines, Perly-Certoux, Bernex, Confignon, Onex, Plan-les-Ouates et Lancy.



Cette carte indique, tout d'abord, un périmètre étendu d'influence sur les rives de l'Aire, par un trait de couleur bleu, puis en partant de la réalisation de renaturation exemplaire menée par Georges Descombes, nous indiquons son périmètre restreint, par un trait de couleur rouge. Périmètre qui devra

avoir toutes les règles de protections fortes pour la nature, en association avec les secteurs de détente pour les promeneurs.

La localisation, en vert, de toutes les pénétrantes de verdure et des couloirs biologiques dont certaines sont déjà inventoriées dans le PDC 2030 d'autres indiquées dans les plans de la renaturation et que nous n'avons pas toutes indiquées dans la carte, par souci de lecture plus aisée. Nous avons produit la même carte avec en superposition les pénétrantes de verdure du PDC2030.



Puis nous avons mis en valeur tous les grands espaces des parcs publics bordant l'Aire sur la commune de Lancy. A ces espaces sont indiqués, en exergue, les deux grands poumons de verdure encore préservés, qui sont la Gavotte et [les Ormeaux](#).

Cette carte indique aussi le grand développement du quartier des Cherpines avec la projection d'une densité de constructions permettant de recevoir, à terme, le nombre annoncé de 10'000 habitants. La pression de l'habitat, de part cette densité, sur la nature va être ingérable si des mesures de protections fortes pour la nature ne sont pas prises. Bien que l'Aire ne soit pas une réserve naturelle, il faut donc aussi préserver les zones encore sauvages et les délimiter nettement.

A ce titre, dans le PDQ des Cherpines, il est indiqué une zone de verdure marquant le retrait entre les constructions et l'Aire.

Pour l'ANPVA ce retrait n'est pas à l'échelle de cet ensemble naturel et nous demandons fermement que la zone de verdure soit agrandie, au minimum selon notre tracé pour les secteurs A2, Bc et Cc.

Pour terminer la description de notre proposition de création d'un périmètre naturel protégé des rives de l'Aire, nous avons également indiqué le secteur où il n'est pas possible d'accéder à l'eau pour la surveillance ou pour les pêcheurs et ceci sur les communes d'Onex et Lancy.

Nous espérons que cette proposition de sauvegarde, à l'échelle du canton, qui se veut de protéger de manière efficace l'ensemble de la rivière de L'Aire, s'inscrit également dans le nouveau projet de Loi en faveur de la biodiversité et des zones protégées du canton.

Beaucoup de réactions positives nous sont parvenues de diverses communes.

Ces problématiques sensibles sont au cœur de la motion M 2678 « Pour un plan de protection de l'Aire et de ses rives » déposée au Grand Conseil par la députée Christina Meissner, qui se fonde notamment sur le projet de Périmètre naturel de protection adressé par l'ANPVA à Antonio Hodgers.

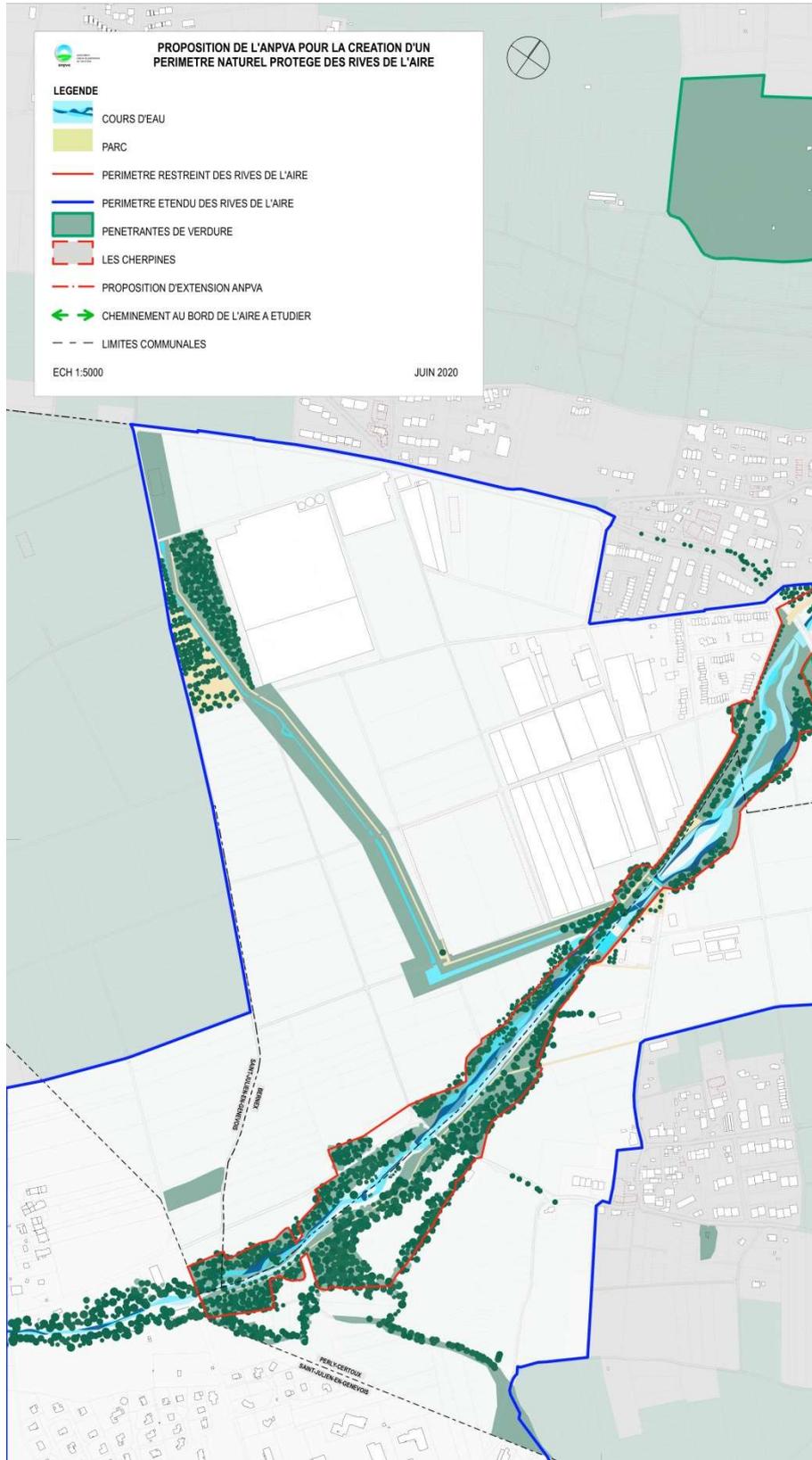
Cette motion Adoptée à l'unanimité en commission en juin 2021.

Le 3 septembre 2021, elle a été adoptée à l'unanimité par le parlement.

Espérons que cette unanimité appuie le Conseil d'Etat dans sa volonté à ce que la problématique soit traitée et des solutions trouvées pour parvenir à un vrai plan de protection de la rivière.

La carte globale a été divisée en 5 secteurs et présentés ci-après.

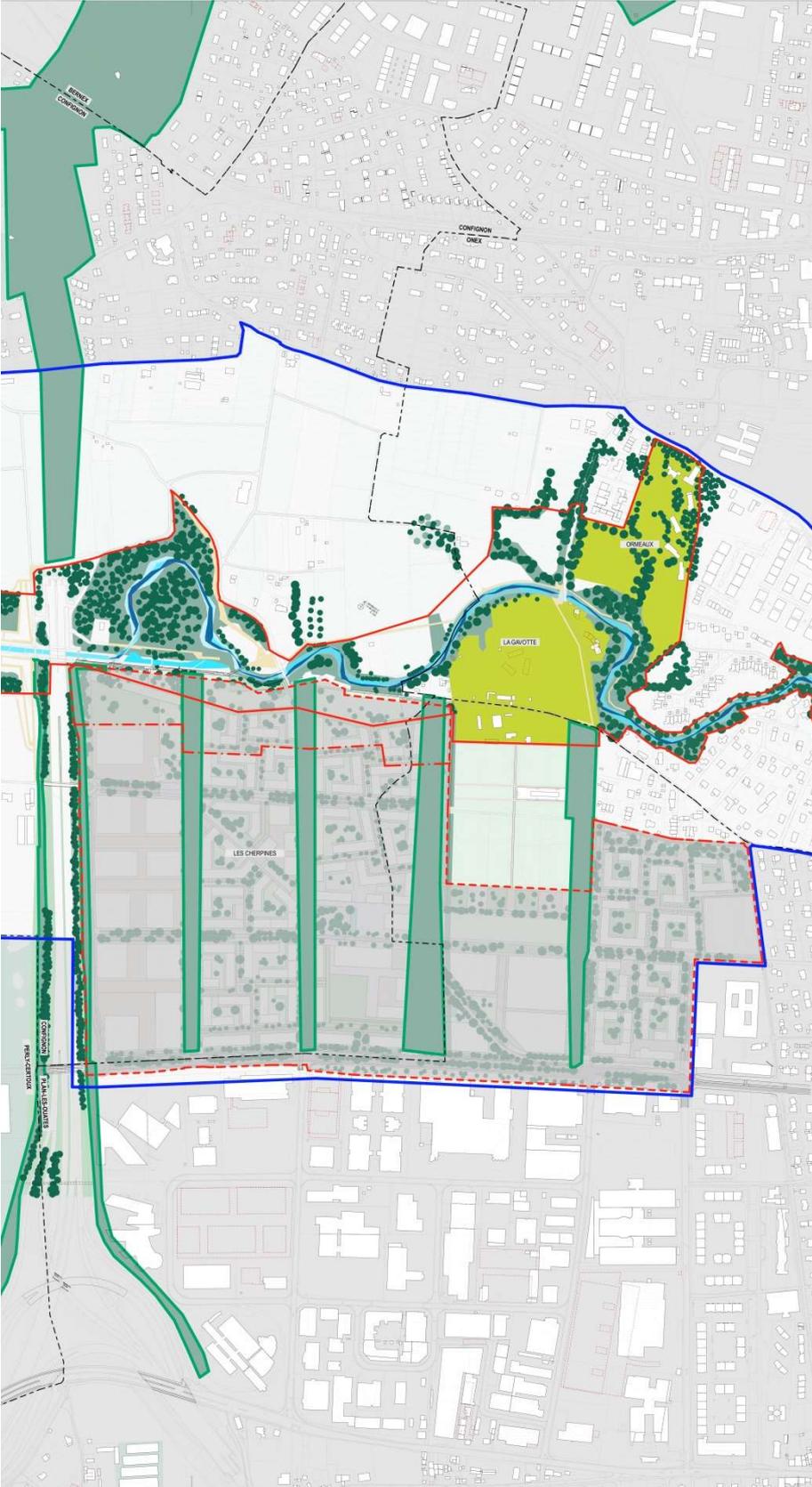
Secteur Perly-Certoux / Bernex



Secteur Perly-Certoux / Bernex / Confignon



Secteur Confignon / Plan-les-Ouates / Onex



Secteur Onex / Plan-les-Ouates / Lancy

